

Convocation à l'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer la convocation pour **l'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE** de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon qui se tiendra le **16 décembre 2022 à 18h00**, route de Gembloux, 2 à 1450 Chastre.

Ordre du jour :

1. Modification des représentations communales et/ou provinciales – prise d'acte ;
2. Procès-verbal du 29 juin 2022 – approbation - document en annexe ;
3. **Modification des statuts** de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon – mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations – adoption par **vote à la majorité spéciale** – document en annexe ;
4. Adoption du budget 2023 – document en annexe.

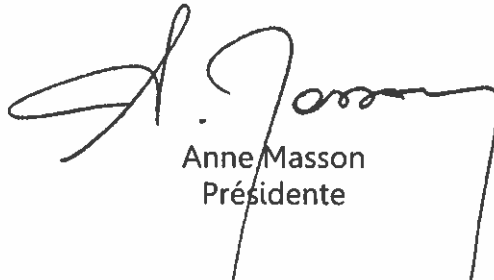
Conformément à l'article L1523-13, §1^{er}, al 5, nous vous demandons de communiquer que la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes ou de la Province associées.

En outre, et pour autant que de besoin, nous vous rappelons que l'article L1523-23, §1^{er}, al 4 dispose que « *dans les 48 heures de la réception de la convocation par la commune, il est procédé à son affichage. L'ordre du jour est également affiché* ».

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Vincent De Laet
Directeur général



Anne Masson
Présidente

